



COMMUNE DE DROUVIN-LE-MARAIS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Date de la convocation
Lundi 4 Octobre 2021

Date d'affichage
04/10/2021

Nombres de membre
Afférents au Conseil
municipal : 15
En exercice : 12
Votants : 15

L' an 2021 et le 11 Octobre à 18 heures 30 minutes , les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en session ordinaire, suivant convocation du Lundi 4 Octobre 2021 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, sous la présidence de Madame DECOURCELLE Catherine, Maire.

Présents : Mme DECOURCELLE Catherine, Maire, Mmes : BENOIT-RICQUART Valérie, DECOURCELLE Astrid, DELEMARRE Jocelyne, WATTIER Valérie, MM : BACQUET Alain, FLOUW Frédéric, GOLLIOT Jérôme, LOMBART Daniel, STABOLEPSY Francis, VALEMOIS Vincent, WALLE Daniel.

Absent(s) : Monsieur Gérald DELMAIRE ayant donné procuration à Madame Catherine DECOURCELLE.

Excusé(s) : Madame Marie-Christine GIEZEK ayant donné procuration à Monsieur Daniel LOMBART.

Monsieur Frédéric FOUCART ayant donné procuration à Monsieur Frédéric FLOUW.

Secrétaire: Monsieur Alain Bacquet

Réf : 2021-52

A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Mention exécutoire : Non

Objet de la délibération : Tarifs des concessions au cimetière communal.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération 2018 37 en date du 10 décembre 2018 fixant les tarifs des concessions au cimetière communal et souhaite leur révision à compter de ce jour.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil fixe à compter de ce jour, ainsi qu'il suit les tarifs :

article 1 :

à compter du 11 octobre 2021 les tarifs des concessions sont les suivants :

concession simple (1.40x2.40)	
30 ans : 500 euros	renouvellement 15 ans : 250 euros
50 ans : 800 euros	renouvellement 30 ans : 500 euros

concession double (2.40x2.40)	
30 ans : 800 euros	renouvellement 15 ans : 400 euros
50 ans : 1 000 euros	renouvellement 30 ans : 800 euros